



CHARTRE DU CLUB

2024 - 2025

La présente chartre fixe les codes de bonnes conduites relatifs au fonctionnement commun du club.

Elle est référentielle du comportement et d'engagement réciproque entre tous les membres du club et vient compléter les règles édictées dans le règlement intérieur.

L'association a pour objet de répandre le goût du sport amateur et de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives parmi ses adhérents et leur famille, de développer en eux, par leur exercice loyal, l'esprit de solidarité et d'amitié par l'application des règles de déontologie du sport.

LE CODE DE BONNE CONDUITE DE L'ADHERENT :

- Contribuer pleinement à l'image du club en tout temps (entraînements, compétitions, stages, ...)
- Être humble et solidaire dans la victoire comme dans la défaite et faire preuve de fairplay
- Encourager de manière festive et conviviale tous les coéquipiers et membres du club sans distinction (origine, sexe, nationalité, religion, aspect physique, handicap ou condition sociale)
- Respecter l'intégrité physique et morale de ses partenaires, des adversaires, des dirigeants, des entraîneurs et des supporters
- Respecter et accepter les choix et les décisions de l'entraîneur, suivre ses consignes et s'entraîner rigoureusement grâce à ses conseils
- Respecter et prendre soin du matériel et des installations sportives
- Porter une tenue adaptée à toutes les activités sportives proposées
- Respecter les horaires instaurés et prévenir de tout empêchement (retard ou absence)
- Accepter les différences (sociales, religieuses, culturelles, ...), s'interdire toute discrimination, veiller au respect de ce principe et garantir la liberté de conscience pour tous
- Participer à la vie du club (encadrement, animation, arbitrage, ...) et transmettre ses valeurs et celles du sport en général
- Respecter les règles sanitaires et d'hygiène
- S'engager à ne consommer aucune substance illicite (alcool et tabac compris) ou dopantes notamment lors des activités sportives du club

Même dans l'individualité de certaines disciplines, chaque membre du club fait partie intégrante d'une même équipe. On respecte l'égalité et la mixité du groupe ! On est ensemble pour faire du sport !

CODE DE BONNE CONDUITE DU RESPONSABLE LEGAL :

- Participer à la vie du club et à l'épanouissement de l'adhérent mineur (accompagnement, transport, animation, ...)
- Respecter les horaires instaurés par le club (en dehors de ces horaires, l'adhérent mineur n'est plus sous la responsabilité du club) et informer de tout empêchement (retard ou absence)
- Respecter tous les adhérents et toutes les personnes présentes au sein des installations sportives et en dehors
- Encourager dans le respect des règles et des adversaires
- S'informer de l'actualité du club via son site internet ou ses pages Facebook ou Instagram
- S'assurer que le club possède les informations personnelles et coordonnées à jour